

# Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Vélines



## Réunion du Lundi 20 Septembre 2010

*Salle Polyvalente de Montazeau*

*18 heures 30*

### MEMBRES PRESENTS :

Mesdames LART-SULPICE, LAMARZELLE, CROSSOIR et HINDERSCHIETT.

Messieurs PANTAROTTO, DUPUY, AYRE, LAUVIE, DESCOINS, ROUCHEYROLLE, LESCURE, REGNER, MOUTREUIL, CHRISTOFLOUR, GRANEREAU, LACOUTURE, NICOULEAU, MARUGAN, DE MIRAS Gilbert, CANU-MONGET.

### MEMBRES EXCUSÉS :

Messieurs BENEY, BAGGIO, LAGARDE, MAILLAT, ESTABLET, LACHAIZE, FAURE, SCALIGER, MAUREAU, BOISSENOT, MINEUR, BARTAL, DE MIRAS Gérard, FRUTIER, BAS

*Conformément à l'article L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a procédé à la nomination d'un Secrétaire de Séance pris dans son sein.*

*Monsieur CANU-MONGET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.*

Lecture du compte rendu du 15 Juin 2010: pas d'observation.



### Ordre du jour :

1. Délibération rapport service de l'eau 2009,
2. Délibération 54<sup>ème</sup> tranche,
3. Délibération modificative vente terrain Port Ste Foy,
4. Point financier,
5. Point sur la réunion de la commission d'appel d'offres (tranche 54),
6. Point sur les travaux avec Advice Ingenierie,
7. Questions diverses.



### 1. Délibération rapport service de l'eau 2009

M. CANU-MONGET, Vice-président, présente à l'assemblée le rapport annuel sur le prix et le service public de l'eau 2009. Après avoir précisé certaines données, l'assemblée délibérante approuve à l'unanimité ce rapport annuel qui sera présenté à chaque conseil municipal des communes adhérentes au SIAEP.

## 2. Délibération modificative vente terrain Port Ste Foy

Vu l'avis des domaines datant du 10 septembre 2010 estimant la valeur vénale du terrain à 1,00 € le m<sup>2</sup>, le Président interpelle le comité sur la parcelle cadastrée AT 208, commune de Port Ste Foy et Ponchapt, d'une contenance de 549 m<sup>2</sup>, appartenant au Syndicat des Eaux de Vélines.

Le Président précise que ce terrain est aujourd'hui inutilisé par le SIAEP et les frais d'entretien annuels du terrain étant importants, il propose donc de la vendre au prix de 800,00 €.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte de vendre la parcelle cadastrée AT n° 208 sur la commune de Port Ste Foy et Ponchapt au prix de 800,00 € et autorise le Président à signer tout acte de vente pour ladite parcelle.

## 3. Délibération 54<sup>ème</sup> tranche (annule et remplace la précédente délibération) :

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- décide de programmer une 54<sup>ème</sup> Tranche de travaux et arrête l'enveloppe financière prévisionnelle au montant de Hors Taxes : 110 000 € sur deux opérations.

La Tranche comporte les opérations suivantes :

<i>Opération 1 : Diagnostic des forages</i>	<i>Montant HT en € : 60 000 €</i>
<i>Opération 2 : Valorisation et aménagement du site de Côte Record</i>	<i>Montant HT en € : 50 000 €</i>
<i>Procédure de passation : Procédure adaptée</i>	<i>Article du CDMP : 28</i>

Pour cette tranche de travaux, le Président rappelle qu'en application des délibérations relatives aux délégations pour la passation des marchés : un marché de maîtrise d'œuvre est passé avec le bureau d'études ADVICE INGENIERIE.

\* Opération 1 : Diagnostic des forages

Les diagnostics (évaluation des moyens de pompage et de l'état des forages) des 3 forages du SIAEP (Le Jourget, Garrigue et la Rauffie) doivent être réalisés tous les 10 ans, ce seront les 1ers.

M. le président présente le résultat de l'appel d'offres relatif à cette opération, deux sociétés ont répondu : IDEES EAUX 83 700 € HT et ANTEA : 45 200 €

Au vu des considérations techniques et financières, M. le Président informe l'assemblée que la commission a retenu l'offre d'ANTEA dont le montant avec options de mesure du carbone 14 et du fer sera de 44 660 €.

\* Opération 2 : Réalisation d'un abri pour le groupe électrogène mobile à Garreau, commune de St Michel et aménagement du site de Côte record à Vélines.

Deux sociétés soumissionnaires à l'ouverture des plis : CANA-SOUT pour un coût de 46 440 € sur 13 semaines (1+semaine) et la société MECHIN pour un coût de 45 821 € sous 12 semaines.

M. le Président informe que la commission a choisi d'adjuger les travaux à l'entreprise MECHIN de St Antoine de Breuilh.

L'assemblée approuve à l'unanimité ces deux décisions.

## 4. Point financier

M. le Président précise que le montant en caisse est de 930 000 €, permettant de payer les travaux réalisés en 2010. Par ailleurs il indique à l'Assemblée que le placement de 2,5 millions d'euros sera rétrocédé au Syndicat le 23 septembre. Après étude avec les services financiers, M. DESCOINS propose de replacer ce montant sur 12 mois. L'assemblée donne son accord.

## 5. Point sur les travaux avec Advice Ingenierie

Le Maître d'œuvre, M. TEYSSANDIER du cabinet Advice Ingenierie, fait le point sur les travaux :

- Tranche 48 : bon de commande Port Ste Foy/Mézière terminé, la tranche pourra être clôturée en fin d'année.
- Tranche 52 : assainissement Bonneville + AEP ainsi que le stationnement des gens du voyage à Port Ste Foy, ces deux opérations sont terminées.
- Tranche 53 : renouvellement conduite Vélines/Montazeau en cours (partie route terminée, début travaux en domaine privé).

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur DESCOINS,  
Président, lève la séance à 19 h 45.*